

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Aix-Marseille Université - AMU

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Rapport publié le 04/04/2024



Au nom du comité d'experts¹ :

Cécile Lecomte, Kevin Sutton, co-Présidents

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

² Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle d'Aix-Marseille Université, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation des formations pour le prochain contrat quinquennal. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle (bilan de chaque cycle de formation et des formations qui le composent). Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan du cycle et des formations qui le composent.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle d'Aix-Marseille Université a eu lieu au printemps 2023.

Le comité d'experts du 1^{er} cycle était présidé par Madame Cécile Lecomte, professeure agrégée en biologie à l'université de Rennes 1. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Bérangère Gosse, maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Rouen Normandie.

Le comité d'experts du 2^e cycle était présidé par Monsieur Kevin Sutton, maître de conférences en géographie à l'université Grenoble Alpes. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Marion Martiny, professeure en mécanique et matériaux à l'université de Lorraine.

Ont également participé à cette évaluation :

Pour le comité du 1^{er} cycle,

M. Pascal Billand, maître de conférences en économie à l'université Jean Monnet ;

M. Florent Carn, maître de conférences en physique à l'université Paris Cité ;

M. Michel Chastagner, professeur certifié en informatique à l'université de Limoges ;

Mme Sandrine Dabernat, professeure des universités – praticienne hospitalière en biologie médicale à l'université de Bordeaux ;

Mme Juliette Dross, maître de conférences en lettres classiques à Sorbonne Université ;

Mme Catherine Especel, professeure des universités en chimie à l'université de Poitiers ;

Mme Agathe Gelot-Laffitte, maître de conférences en biologie à l'université Clermont Auvergne ;

M. Michel Grollier, professeur des universités en psychologie à l'université Rennes 2 ;

M. Christophe Jurkew, ingénieur de formation, chargé de mission du Groupe des industries métallurgiques de la Région parisienne, en charge des questions relatives à la formation professionnelle, du développement et de la mise en œuvre des dispositifs de certification professionnelle de la branche métallurgie ;

M. Régis Marquet, professeur agrégé en génie civil à l'université d'Orléans ;

M. Bruno Papin, maître de conférences en STAPS à Nantes Université ;

Mme Véronique Perruchon, professeure des universités en arts du spectacle à l'université de Lille ;

M. Eric Roulet, professeur des universités en histoire à l'université du Littoral-Côte d'Opale ;

M. Yann Sapet, étudiant à l'université Jean Monnet ;

Mme Fabienne Tatin-Froux, maître de conférences en biologie à l'université de Franche-Comté ;

M. Jean-Christophe Videlin, professeur des universités en droit public à l'université Grenoble Alpes.

Pour le comité du 2^e cycle,

Mme Anne Bazin, maître de conférences en science politique à l'Institut d'études politiques de Lille ;

M. Pierre Beylot, professeur des universités en études cinématographiques et audiovisuelles, à l'Université Bordeaux Montaigne ;

Mme Sylvie Cieply, maître de conférences en sciences économiques à l'université de Caen Normandie ;

Mme Isabelle Collombat, professeure des universités en traduction et sciences du langage à l'Université Sorbonne Nouvelle ;

Mme Odile Cristini, maître de conférences en chimie à l'université de Lille ;

M. Christophe Guettier, professeur des universités en droit public à Le Mans Université ;

Mme Anne Guiochon-Mantel, professeure des universités – praticienne hospitalière en biologie cellulaire à l'Université Paris-Saclay ;

M. José Lages, maître de conférences en physique à l'université de Franche-Comté ;

Mme Caroline Lanier, maître de conférences en santé et sciences environnementales à l'université de Lille ;

Mme Valérie Le Floch, professeure des universités en psychologie à l'Université Toulouse - Jean Jaurès ;

Mme Sabrina Le Normand, maître de conférences en droit privé à l'université d'Orléans ;

M. Jean-Pierre Micaelli, maître de conférences en sciences de gestion à l'Université Jean Moulin - Lyon 3 ;

Mme Gwenaëlle Oruezabala, maître de conférences en sciences de gestion à Nantes Université ;

M. Raphaël Porcher, professeur des universités – praticien hospitalier en santé publique à l'université Paris Cité ;

M. Louis Ryz, étudiant à l'Université Jean Monnet ;

Mme Sandrine Travier, maître de conférences en biologie végétale à l'université d'Angers.

M. Thierry Gayraud, M. Bruno Robert, conseillers scientifiques, et Mme Jessie Isaac, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

Présentation

Le projet d'offre de formation du premier et du deuxième cycle d'Aix-Marseille Université (AMU) connaît de nombreuses évolutions en vue de proposer à l'accréditation, pour la période 2024-2028, 98 formations du 1^{er} cycle (contre 91 précédemment) et 123 formations du 2^e cycle (101 précédemment).

Deux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), dont un non évalué par le Hcéres dans cette campagne, six formations de santé (un diplôme d'État (DE) et cinq autres diplômes valant grade de licence), 41 licences générales, 31 licences professionnelles (LP), ainsi que 18 spécialités de bachelors universitaires de technologie (BUT) constituent l'offre de formation du 1^{er} cycle.

Les formations du 2^e cycle sont constituées de six formations de santé valant grade de master et de 117 masters. Une licence générale et 18 masters font l'objet d'une demande de co-accréditation : une licence générale et 13 masters avec l'École centrale de Marseille, dont deux impliquent également l'Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN), un troisième master avec l'INSTN, deux avec Avignon Université et enfin deux avec l'Institut Mines-Télécom (pour Mines Saint-Étienne).

Ce projet conduit l'établissement à demander l'accréditation de quatre nouvelles mentions de licence générale dont une avec un intitulé dérogatoire, de deux nouvelles mentions de licence professionnelle et de 25 nouvelles mentions de master dont cinq avec des intitulés dérogatoires. L'offre en santé s'enrichit également d'un diplôme d'État hors grade de licence. L'établissement abandonne en retour une mention de licence professionnelle et deux mentions de master.

Analyse globale

Propos liminaire

Le dossier de présentation d'accréditation du projet de la nouvelle offre de formation d'AMU repose sur un document politique validé par les instances de l'établissement au printemps 2022. Ce document démontre une véritable capacité de définition d'orientations stratégiques, qui est confirmée par l'échange avec l'équipe politique en charge du pilotage de la formation lors de la visite. Toutefois, les comités d'experts du premier et du deuxième cycle regrettent que les remarques formulées à l'occasion de la phase bilan dans chacun de leurs rapports n'aient pas été mobilisées pour alimenter la réflexion collective exposée dans le dossier présenté par l'établissement. Certaines d'entre elles trouvent des réponses, d'autres demeurent non traitées. Le document proposé ne s'inscrit pas dans la temporalité du processus d'évaluation du Hcéres, qui se compose de deux phases successives, la phase bilan puis la phase projet permettant d'instruire les demandes d'accréditation des établissements. L'échange avec l'équipe politique en charge du pilotage de la formation témoigne en revanche d'un réel souci de prise en compte de la majorité des recommandations. De même, les fiches-projets des formations témoignent d'un effort réalisé par les équipes pédagogiques pour s'inscrire dans la démarche d'ensemble avec un soin remarqué pour apporter des réponses à la très grande majorité des recommandations. Le rapport s'attache à présenter les évolutions des informations portées à la connaissance des comités entre le dossier d'accréditation et l'audition des équipes politiques et pédagogiques. Ces évolutions témoignent de l'intensité de la réflexion conduite entre le printemps 2022 et le printemps 2023.

L'ambition générale de la nouvelle offre de formation présentée par AMU place le parcours de l'étudiant au cœur des dispositifs pédagogiques. Le nombre de mentions présentées est en forte hausse par rapport à la période d'accréditation précédente. La nouvelle offre s'en trouve plus explicite et donc plus lisible au niveau des mentions, mais présente un risque certain de tubularisation des parcours de formation. Ce risque est considéré par l'établissement qui a présenté lors de l'audition des dispositifs de passerelles à même de garantir le respect du principe de spécialisation progressive.

Les points forts d'AMU dans le champ de la formation sont confirmés, mais l'ensemble des faiblesses constatées dans l'évaluation du bilan ne trouvent pas nécessairement de réponse dans le dossier d'accréditation. Le rôle des composantes dans la conduite de la mise en œuvre de l'offre de formation est renforcé, en cohérence avec la ligne politique décrite lors de la phase bilan. L'établissement souhaite tout particulièrement investir le champ de la formation continue, ce qui se concrétise dans la relation contractuelle entre la présidence et les composantes. Une dynamique est engagée pour fiabiliser les outils au service du pilotage de la formation, mais les déclinaisons opérationnelles demeurent peu explicitées.

La politique et la caractérisation de l'offre de formation

AMU présente une vision politique claire dans le champ de la formation, structurée par quatre marqueurs. La stratégie établie pour la prochaine accréditation met en phase les objectifs avec les moyens, y compris ceux des projets structurants obtenus par l'établissement au cours de ces dernières années. Ces marqueurs donnent à voir une continuité des priorités d'AMU en matière de formation, qui sont d'ailleurs en cohérence avec la majorité des points forts constatés lors de la phase bilan de cette évaluation : l'interdisciplinarité, l'engagement social, l'ouverture internationale et le lien recherche-formation comme moteur d'innovation. Le renouvellement de l'ambition à l'œuvre dans le cadre de ce projet 2024-2028 tient à la volonté de considérer le parcours de l'étudiant comme la métrique première d'appréciation de la cohérence de l'offre de formation.

Il s'agit là d'un changement de paradigme qui a une conséquence forte dans l'appréciation des enjeux en matière de continuum par AMU. Au traditionnel continuum licence-master, AMU préfère mettre en avant un continuum master-doctorat fondé sur l'acquisition de compétences d'experts, faisant suite à un premier cycle (semestre 2 - semestre 6) fondé sur l'acquisition de compétences disciplinaires. Le semestre 1 relève alors d'une phase liminaire de préparation/d'intégration à l'université, dans une continuité avec le lycée s'appuyant en particulier sur le déploiement du projet d'investissement d'avenir « Pour l'Accompagnement à l'Orientation et à la Réussite à Aix-Marseille, Avignon et Toulon » (PIA Panorama). Cette approche du parcours étudiant, originale, se manifeste non seulement par le choix d'un retour partiel à des mentions disciplinaires dès la première année de licence L1 (notamment dans les domaines Arts, lettres, langues [ALL] et Sciences humaines et sociales [SHS]), mais également par la confirmation du rôle des unités de formation et de recherche (UFR) dans la conduite de l'offre de formation. Elle se concrétise par une structuration de l'offre de formation avec une mention disciplinaire en licence qui se décline en plusieurs (voire multiples) mentions de spécialisation en master afin de souligner la déclinaison des champs d'expertise. La conséquence en est l'accroissement du nombre de mentions de master.

Les choix proposés par AMU permettent de rendre les intitulés des mentions plus explicites, ce qui renforce la lisibilité de l'offre pour les étudiants et les employeurs. Cependant, un risque de tubularisation accrue des parcours de formation existe. En outre, certaines situations identifiées comme problématiques dans la phase bilan ne sont pas réellement traitées, et certaines demandes de création questionnent. Le nombre de mentions faisant l'objet d'une demande d'accréditation par AMU est en forte hausse par rapport à la période précédente, notamment en deuxième cycle. La carte des formations d'AMU, déjà dense, s'étoffe ainsi encore un peu plus en recourant qui plus est à de nouvelles mentions dérogoatoires (quatre du premier cycle dont une création ; huit du deuxième cycle dont quatre créations). L'abandon des portails du premier cycle dans les domaines ALL et SHS au profit d'une approche « majeure/mineure » apporte une réponse au manque de lisibilité de la précédente organisation dans ces domaines. Il est toutefois à noter que le nombre de parcours indiqués n'est quant à lui pas nécessairement croissant. La situation dans le champ disciplinaire de la psychologie l'illustre : d'une mention de master unique, les parcours se trouvent répartis en six mentions. En outre, l'apparition de nouvelles mentions thématiques de master en psychologie répond à des recommandations formulées par les comités lors de la phase bilan. Cependant, le maintien d'une mention *Psychologie* non thématisée, n'accueillant plus qu'un unique parcours *Ergonomie : facteurs humains et ingénierie des systèmes d'information*, dissonne dans le paysage de la nouvelle offre. L'établissement est encouragé à accompagner les équipes dans leur réflexion pour identifier un intitulé de mention plus lisible en cours de l'accréditation.

Cet exemple illustre la limite du recours parfois abusif à l'accroissement du nombre de mentions opérées par AMU dans le cadre de cette nouvelle offre de formation. Ainsi, certaines demandes de création procédant notamment de recompositions de mentions existantes ne parviennent pas à démontrer leur bien-fondé. C'est tout particulièrement le cas dans le champ disciplinaire des Lettres en deuxième cycle. La demande de création de la mention *Création littéraire* est justifiée et son existence aux côtés d'une mention *Lettres* apparaît cohérente. Il n'en va pas de même de la demande de création de la mention *Humanités* qui a tout d'un parcours *Lettres classiques* ou *Sciences de l'antiquité* repensé d'une mention *Lettres* plus globale. L'audition a permis de mettre en évidence que certaines ambitions sont en effet partagées entre ces deux formations, notamment la place des humanités numériques. Cette demande de création *ex nihilo* ne repose pas sur l'identification de finalités professionnelles suffisamment définies et identifiées, et pourrait entrer en concurrence avec certaines finalités du master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) second degré*. Qui plus est, la cohérence avancée avec la demande de création de la licence *Humanités* n'apparaît pas clairement. Tout cela rend improbable la capacité de cette formation à trouver son public, puis à lui assurer une insertion professionnelle de qualité.

En outre, la coexistence de mentions de master très proches l'une de l'autre demeure (ex. masters *Mécanique* et *Génie mécanique*) malgré les observations formulées lors de la phase bilan. La répartition des mentions du domaine Droit, économie, gestion (DEG) entre l'UFR Faculté d'économie et de gestion (FEG) et l'institut d'administration des entreprises (IAE) questionne. À titre d'illustration, la mention *Monnaie, banque, finance, assurance* (MBFA) est portée par l'IAE quand la mention *Finance* est portée par la FEG. Or, les contenus de

formations proposés au sein de chacune de ses formations inviteraient à inverser l'attribution des intitulés de mention : les contenus des parcours de la FEG relèveraient plutôt d'une mention MBFA quand les contenus de ceux de l'IAE relèveraient plutôt des finalités d'une mention *Finance*. La nouvelle accréditation devrait être l'occasion de reposer la question de la répartition des intitulés de mention au sein d'AMU, en vue de rendre toujours plus lisible auprès des étudiants une offre de formation particulièrement complète.

Bien que le dossier d'accréditation soit lacunaire sur le sujet, l'échange avec l'équipe politique en charge du pilotage de la formation donne à voir une vision claire de la stratégie d'articulation entre les BUT et les licences générales ou professionnelles dans un même secteur disciplinaire (par exemple, BUT *Chimie* et licence *Chimie*). L'audition a aussi permis de clarifier la stratégie de cartographie des LP dans un contexte d'augmentation de l'offre (hors BUT) qui n'était pas analysée dans le dossier, mais qui répond à une stratégie pertinente d'accueil des diplômés de BTS du territoire ne trouvant pas toujours le prolongement souhaité de leur cursus dans les parcours de BUT proposés. À ce stade cependant, l'établissement n'envisage pas de passerelles entre les licences générales et les BUT, favorisant plutôt la mise en place, en licence, de parcours « métiers de ». Certaines interrogations demeurent quant à la façon dont la notion de « doubles licences » est considérée dans certaines fiches-projets. De plus, certaines d'entre-elles, dans les domaines ALL et SHS, semblent, à la lecture des éléments portés à la connaissance du comité, relever plutôt d'un système de majeure-mineure, ce qui est confirmé par les auditions des formations. Il en va de la lisibilité des opportunités pour les futurs candidats : une double licence permet avant tout une double diplomation sur trois ans, quand le système majeure-mineure ambitionne avant tout de favoriser les passerelles en cours de cycle entre les formations concernées.

D'un point de vue général, l'augmentation du nombre de mentions de master présente un très fort risque d'éclatement des flux étudiants. Plusieurs de ces nouvelles mentions définissent des capacités d'accueil de 15 à 20 étudiants, soit des capacités d'accueil correspondant d'ordinaire à des parcours. Il appartient à l'établissement, avec ses composantes, de s'assurer de la soutenabilité globale des choix présentés qui peuvent avoir des conséquences sur les volumes horaires enseignés. Un risque encore plus grand existe en matière de tubularisation des parcours. Il appartiendra aux équipes pédagogiques et plus largement à l'établissement de parvenir à concilier l'explicitation des intitulés de son offre de formation et le respect du principe de la spécialisation progressive dans chacun des cycles. L'audition révèle que l'équipe de pilotage de la formation est consciente de cet enjeu.

Les effets transformants des projets financés dans le cadre des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) ou de l'Initiative d'excellence (IDEX) sont manifestes. Les réalisations soutenues dans le cadre des appels d'A*Midex trouvent dans cette nouvelle offre de formation des résonances concrètes, par exemple en matière d'internationalisation des parcours (ex. master *Géographie, aménagement, environnement, développement – GAED*). Il en va de même des réalisations conduites dans le cadre de DREAM U (par exemple déploiement du e-portfolio) ou encore de Panorama (continuum Bac -3/+3). La visibilité des opportunités du projet SFRI Transform and Innovate in Graduate Education with Research (TIGER) apparaît renforcée, notamment dans le champ des mobilités internationales. Tout cela démontre une nouvelle fois la bonne aptitude stratégique de l'établissement dans le champ de la formation.

L'ouverture internationale reste une ambition forte de l'établissement. Les différents diplômes en partenariat international (DPI), notamment les sept *Erasmus mundus*, témoignent du dynamisme de cette politique. L'investissement d'AMU au sein de l'alliance CIVIS trouve des échos concrets dans l'évolution de l'offre de formation avec la création de nouvelles formations (par exemple, le master *Climat-énergie*). Les références à cette alliance sont dorénavant nombreuses dans les fiches-projets des formations, et ce dès le premier cycle, ce qui démontre une évolution forte par rapport à la phase bilan. Les dispositifs d'internationalisation, s'ils sont fortement présents et diversifiés en deuxième cycle avec notamment l'appui de TIGER (mobilités virtuelles, mobilités de courte durée), sont encore trop souvent présentés dans le premier cycle comme se résumant à l'enseignement d'une langue étrangère.

Le lien formation-recherche demeure un point fort de l'offre de formation d'AMU, vecteur d'une véritable politique de promotion de l'inter- et de la pluridisciplinarité. Le continuum master-doctorat revendiqué est réellement structurant et trouve dans l'apparition de nouvelles mentions de master des échos valorisant des thématiques fortes de la recherche à AMU. Une mobilisation des apports des méthodologies de la recherche est renforcée en premier cycle en mobilisant notamment le Service commun de documentation (SCD). Le développement de compétences informationnelles et visant à la lutte contre la désinformation en général dans le premier cycle est particulièrement apprécié. L'aptitude à l'analyse critique de l'information est un champ d'application direct des apports des méthodologies de recherche au service de la progression de l'esprit critique des étudiants. Une structuration renforcée de la formation à l'intégrité scientifique en deuxième cycle demeure toutefois attendue dans le projet, à la suite des observations faites dans le bilan. Les auditions permettent de considérer que l'établissement s'est saisi de ce sujet en faisant de l'intégrité scientifique une

compétence centrale. AMU ambitionne de l'évaluer en situation de recherche, en mobilisant des démarches pédagogiques de projet, qui pourront bénéficier du soutien du projet TIGER. Le renforcement des équipes de licence professionnelle en enseignants-chercheurs (EC) avec une cible de 30 % au minimum est également positif (par ex. licence professionnelle *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien*). Toutefois, des contre-exemples existent encore (par ex. licence professionnelle *Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise* dont l'équipe pédagogique ne comprend aucun EC). Ces situations sont considérées par l'établissement. Ainsi, lors de l'audition, l'équipe politique en charge du pilotage de la formation a précisé qu'une réponse était déjà apportée avec une part d'investissement de 2 EC à hauteur de 25 % du volume horaire de la formation, et a annoncé le recrutement d'un EC en comptabilité à la rentrée 2023 venant étoffer l'équipe pédagogique. La dynamique en faveur de l'inter- et de la pluridisciplinarité s'exprime tout particulièrement dans le champ du développement durable qui constitue un ensemble de problématiques structurantes pour le projet de l'établissement, notamment au travers de la notion de transition ou encore l'ambition de promotion de l'engagement social. Des dispositifs concrets et ambitieux sont mis en œuvre, dès le premier cycle. Le projet de mise en place d'un observatoire des pratiques interdisciplinaires va dans ce sens. L'implication des laboratoires dans la formation du deuxième cycle demeure forte, en cohérence avec l'approche du continuum de formation master-doctorat. Cependant, l'absence de mention des instituts d'établissement questionne. Lors de la phase bilan, ces structures étaient présentées comme jouant un rôle important dans l'animation de l'offre de formation et positionnées comme des générateurs d'opportunités pour les étudiants, en lien avec le projet TIGER (mobilités internationales, stages en laboratoires). Dans la phase projet, le dossier d'accréditation d'AMU n'en fait plus du tout mention, et seules certaines formations y font référence de manière isolée pour justifier des évolutions d'organisation internes à la mention (notamment intitulé et positionnement de parcours). Durant les auditions, il a été toutefois précisé que les Instituts demeurent des outils au service des UFR pour la promotion de l'interdisciplinarité ; ils ne constituent en revanche plus des espaces de coordination de projets pédagogiques.

Les liens avec les territoires sont structurants pour l'évolution de l'offre de formation, mais les sites d'enseignement déconcentrés ne gagnent pas en lisibilité. Les besoins des territoires constituent un argument souvent mis en avant dans les présentations des évolutions des formations (par exemple master *Justices, procès et procédures*), ce qui est positif. La création d'un Cycle pluridisciplinaire d'études supérieur (CYPES) en partenariat avec le Rectorat va également dans ce sens. D'un point de vue général, les formations incitées lors de la phase bilan à mieux formaliser leurs partenariats avec des acteurs économiques et sociaux, ainsi qu'avec des acteurs publics locaux apportent des gages d'une dynamique engagée, ce qui est là encore positif. Cependant, il est regrettable que l'évolution de l'offre de formation ne résulte pas en un gain de lisibilité pour les sites d'enseignement déconcentrés qui auraient pu affirmer leurs signatures thématiques. Ce sujet n'est pas abordé dans le dossier d'accréditation alors que cette réflexion était présente lors de la phase bilan. L'échange avec l'équipe politique en charge du pilotage de la formation révèle que cette réflexion s'est poursuivie avec une thématisation du site de Gap autour des métiers de la montagne, de celui de Digne-les-Bains autour du développement durable, et de celui d'Arles autour du patrimoine et du numérique. Aucune logique de pilotage spécifique de chacun de ces sites n'est en revanche prévue, les UFR demeurant seules responsables de la mise en œuvre des formations. Le dossier d'accréditation n'évoque pas non plus de création d'un éventuel Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) alors qu'une université de la taille d'AMU, établissement intégrateur d'un INSPE, aurait les moyens d'en proposer un. Les auditions permettent de comprendre ce fait qui relève d'un choix politique assumé qui repose sur la volonté de conserver l'initiative des programmes de formation des diplômés portés par l'établissement. Pour autant, AMU, par l'entremise de son INSPÉ, travaille avec le rectorat d'Aix-Marseille à la mise en place d'un dispositif de pré-professionnalisation structuré qui demeure pour le moment un projet.

Une volonté de renforcer l'alternance et la formation continue est à l'œuvre au sein d'AMU, volonté qui s'exprime tout particulièrement dans le processus de contractualisation avec les composantes. Les éléments présentés dans le dossier d'accréditation donnent à voir que ce champ d'activité est au cœur du dialogue mis en place entre l'établissement et ses composantes. Les orientations opérationnelles reposent de ce fait sur les politiques de chacune des composantes dont l'exposé n'est pas requis dans le dossier. Il n'est ainsi pas possible d'émettre un avis sur ces orientations même si certaines d'entre elles, très originales, apparaissent indirectement à travers les fiches-projets des formations (mise en place d'un parcours professionnalisant en alternance dans les licences *Sciences de la vie et de la Terre* et *Sciences du vivant*). Il conviendra toutefois de veiller à ce que le système d'incitation financière mis en place, qui repose sur une appréciation de la performance dans ce domaine, puisse tenir compte des différentiels d'opportunités qui existent entre les composantes pour ne pas générer des inégalités non comprises par les équipes pédagogiques. La répartition de la gestion des alternants entre les différents centres de formation d'apprentis (CFA) n'est à cet égard pas suffisamment expliquée.

Les dispositifs de préparation à l'insertion professionnelle s'inscrivent dans une certaine continuité avec ce qui existait précédemment. Cette finalité irrigue l'approche par le « parcours étudiant », marquant en cela la volonté d'amplifier et de diffuser cette composante essentielle de l'expérience universitaire des étudiants. C'est tout particulièrement le cas en premier cycle. La politique de l'établissement identifie comme objectif le déploiement des expériences professionnelles sous forme de stage ou de projet tutoré sans en prévoir l'obligation en premier cycle, ni définir précisément la place attendue. Aucun cadrage d'établissement n'est fourni au comité et les éléments proposés dans les fiches projets ne permettent pas non plus toujours d'en évaluer la mise en œuvre. Certaines situations d'absence d'expérience en milieu professionnel sous forme de stages perdurent (par ex. master *Philosophie* – situation confirmée lors de l'audition de la formation), ce qui contrevient aux dispositions de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations.

Un lien intéressant est fait dans le dossier d'accréditation entre la promotion de l'engagement étudiant et la préparation à l'insertion professionnelle. Le renforcement du rôle du Service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO) bénéficiera à l'ensemble de l'établissement et de ses composantes. Plus largement, cette finalité est le moteur de relations renforcées avec les acteurs socio-économiques du territoire (APEC par exemple).

La qualité pédagogique de l'offre de formation

Le dossier d'accréditation présente la volonté de l'établissement de basculer vers une approche par compétences généralisée, mais l'organisation des formations reste décrite majoritairement en UE classiques.

AMU présente un cadrage inclusif en trois niveaux (1- description des formations en compétences ; 2- développement d'au moins un BCC avec évaluation intégrée par compétences ; 3- généralisation de la structuration en BCC), au sein duquel chaque formation sera à même de s'inscrire. Cette démarche d'établissement permet de donner un cadre commun à des communautés très diverses ayant un rapport à l'approche par compétences très disparate. La compréhension, voire la connaissance même de l'existence, de ce cadre demeure toutefois très inégale entre les équipes pédagogiques. Les fiches-projets des formations révèlent que la majorité des formations ciblent le niveau 2, c'est-à-dire la formulation de la formation par compétences et la structuration d'au moins un bloc de connaissances et de compétences (BCC). Il s'agit le plus fréquemment d'un BCC transversal qui n'engage pas nécessairement les équipes pédagogiques disciplinaires. L'ambition politique d'AMU est que les formations atteignent un niveau supérieur à l'issue de la période d'accréditation : une formation choisissant de s'inscrire au niveau 2 en début d'accréditation devra s'inscrire dans le niveau 3 à l'issue de la période.

On peut toutefois s'interroger sur la portée effectivement transformante de la démarche. Envisager un BCC transversal n'est pas un choix pédagogique cohérent en matière d'APC. L'APC engage, en effet, tout le cursus à partir d'une approche programme définissant un profil de diplômé et envisageant des savoir-agir qui mêlent compétences disciplinaires et transversales. Il aurait été intéressant que chaque formation indique son ambition de progression en la matière et sa trajectoire à cinq ans, en précisant son objectif-cible. Le rôle moteur du niveau « composante » apparaît à nouveau nettement. En effet, la dynamique est d'autant plus structurante que la composante développe en son sein une politique volontariste coordonnée. C'est par exemple le cas de la Faculté des sciences. Cela peut toutefois vulnérabiliser les conditions de réalisation de cette ambition politique si l'objectif n'est pas partagé par certaines composantes. À l'issue des auditions, une vigilance en la matière apparaît nécessaire concernant l'UFR ALLSH.

La diversification des pratiques pédagogiques demeure un objectif de la politique d'AMU, mais les éléments fournis ne permettent pas d'apprécier les dimensions concrètes que cela pourra prendre dans les cinq années à venir.

Là encore, les composantes joueront un rôle fondamental en lien avec le déploiement de l'APC dans les formations. Les services centraux (notamment le CIPE) seront à même d'apporter un accompagnement, mais la définition des objectifs opérationnels ainsi que la définition des modalités concrètes reposeront sur les projets de chacune des composantes. Cette démarche est en cohérence avec l'architecture générale du pilotage de la formation qui est mise en place au sein d'AMU, mais le comité ne dispose pas des éléments nécessaires pour se prononcer de manière plus concrète. L'analyse des fiches-projets des formations permet d'identifier des lignes de force de certaines composantes comme, par exemple, l'effort particulier dans le champ de l'enseignement à distance (EAD) développé par la Faculté de droit et de science politique (FDSP).

L'ambition internationale d'AMU trouve des manifestations concrètes dans l'évolution des formations. Citons tout d'abord la politique volontariste en matière d'enseignement d'au moins une langue étrangère, tant en licence qu'en master. L'ambition d'enseigner une langue étrangère dès la L1 pour toutes les formations constitue un défi pédagogique et de ressources humaines non négligeable. Les dispositifs pédagogiques ainsi que la progression proposée seront intéressants à suivre au cours de la période de la prochaine accréditation. Les certifications demeurent facultatives dans un contexte où l'effort est cependant visible à l'échelle des

formations en ce qui concerne la mise en place de véritables dispositifs de préparation à la mobilité. Il s'agit d'une réponse à de nombreuses remarques formulées lors de la phase bilan, ce qui va dans le bon sens, en complément de la diversification des modalités de mobilité internationale proposées aux étudiants. L'ambition de développer dans ce cadre des modalités d'expériences internationales virtuelles préparatoires à des mobilités physiques, ou encore des formes de mobilités de courte durée, est conforme aux dynamiques à l'œuvre au sein des plus grandes universités européennes. En outre, de multiples concrétisations de projets A*Midex visant l'accroissement de l'internationalisation des formations sont notables en deuxième cycle. Tout cela démontre l'efficacité de la politique incitative conduite en la matière par l'établissement.

AMU souhaite clairement investir plus avant le champ de la formation continue. L'ambition politique est là et se traduit dans le dispositif de gouvernance reposant sur la contractualisation établissement-composantes, qui comporte une partie de dotation variable, sur performance dans ce champ. Le dossier fourni ne permet pas d'apprécier les modalités de concrétisation pédagogique. L'enjeu d'accroître les dispositifs de VAE et de VAPP est considéré, mis en lien avec la modularisation des parcours par le déploiement de l'APC. La cohérence d'ensemble de l'approche est intéressante, mais le dossier n'apporte pas d'informations sur les pistes possibles pour promouvoir ces dispositifs auprès des partenaires socio-économiques et culturels du territoire.

L'attractivité, la performance et la pertinence de l'offre de formation

Une attention particulière et structurante est portée au continuum Bac -3/+3, jusqu'à penser le premier semestre du premier cycle comme constitutif de la phase de « préparation et intégration à l'université ». L'attractivité des formations du premier cycle d'AMU et de la majorité des formations du deuxième cycle avait été établie lors de la phase bilan. Désormais, le choix de structurer dans les domaines ALL et SHS l'offre de formation en majeures/mineures plutôt qu'en sept portails permet de conserver les possibilités de réorientation en début de cycle tout en assurant la spécialisation progressive attendue. Ainsi, la carte des formations du premier cycle a gagné en lisibilité dans ces domaines.

La présentation de l'architecture des dispositifs de suivi du parcours des étudiants ne permet pas de conclure à la résolution structurelle des problèmes identifiés lors de la phase bilan. La qualité de la production, de la transmission et de l'analyse des données demeure un défi majeur tant pour les services centraux que pour les équipes pédagogiques, en vue d'alimenter le travail des conseils de perfectionnement. Les réponses au manque de clarté de la répartition des compétences entre les services centraux et les composantes dans ce domaine ne sont pas totalement apportées. Un point de vigilance demeure en matière de fiabilisation des données du suivi des parcours des étudiants. Ce point est d'autant plus important que la modularisation et la personnalisation accrues des parcours de formation renforcent l'enjeu de la définition des indicateurs et de leur suivi. Des pistes pour fluidifier la circulation des données sont présentées dans le dossier d'accréditation, que ce soit avec la mise en place d'un portail de pilotage décisionnel ou avec le contenu que pourra prendre le Dialogue stratégique de gestion (DSG) interne. L'opérationnalisation du système constituera un point à suivre. L'établissement ne s'engage pas suffisamment en la matière tout en étant conscient de l'ampleur du chantier. Un dispositif fiabilisé permettrait de mieux valoriser les qualités de l'offre de formation en apportant des données objectives pour mettre en place une véritable démarche d'amélioration continue.

AMU renforce le suivi et l'accompagnement à l'orientation et à la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants par un repositionnement approprié du rôle des services d'appui aux formations. La phase bilan avait mis en évidence les divergences d'appréciation entre les services et les équipes pédagogiques concernant la qualité des données fournies en matière de suivi des diplômés en poursuite d'études comme en insertion professionnelle. AMU s'est emparée du sujet en mobilisant particulièrement deux services : le SUIO et l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Le SUIO se trouve repositionné en interlocuteur-expert auprès des composantes, comme véritable acteur au service de la formation et des équipes pédagogiques.

Le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation

Un dispositif de reconnaissance horaire et de prise en compte de l'investissement pédagogique dans les carrières des enseignants-chercheurs est d'ores et déjà à l'œuvre, notamment à travers la composante 3 du RIPEC. Un travail de révision du système de primes de responsabilité pédagogique (PRP) et administrative (PCA) est en cours dans le contexte de la refonte plus globale de la reconnaissance horaire de l'investissement pédagogique. Cette réflexion ne doit pas omettre de prendre également en compte les spécificités des statuts des enseignants du second degré détachés dans le supérieur (PRAG/PRCE). Ce chantier d'ensemble est

important pour continuer d'accompagner le dynamisme de projet reconnu lors de la phase bilan. À ce titre, il aurait été intéressant qu'AMU indique si elle a développé une politique particulière d'incitation et d'orientation des projets déposés en vue de l'obtention d'un Congé pour projet pédagogique (CPP). Tous ces éléments devront être mis en lien avec une réflexion sur la soutenabilité de l'offre de formation dans le contexte de l'augmentation du nombre de mentions, notamment du deuxième cycle. Cette augmentation pourrait, en effet, avoir comme conséquence une hausse du nombre d'heures-enseignants suite à une diminution des mutualisations inter-parcours.

Les critères d'appréciation de cette soutenabilité ne sont pas directement présentés dans le dossier d'accréditation alors qu'il s'agissait d'une attente forte exprimée dans les rapports de la phase bilan. Par exemple, la modalité et les fondements d'une décision d'ouverture ou de fermeture d'une formation ne sont pas exposés, et certaines équipes pédagogiques questionnent – y compris lors des auditions – les fondements des choix effectués à l'occasion de la définition de l'organisation en mentions et en parcours de la nouvelle offre de formation. Le dossier d'accréditation présente uniquement les évolutions du modèle d'allocation des moyens aux composantes dans le cadre renouvelé de la mise en œuvre de contrats d'objectifs et de moyens (COM) et du DSG interne. Tout donne à voir le rôle renforcé des composantes dans la conduite de la définition et de la mise en œuvre de l'offre de formation. Cela est cohérent avec les orientations présentées par AMU lors de la phase bilan. Le niveau central concentre son action sur la définition des axes stratégiques, des dispositifs d'accompagnement et plus largement du cadre de contractualisation de l'attribution des moyens. Il convient de s'assurer que chaque composante possède les moyens de pilotage nécessaires, notamment en matière de données sur les parcours des étudiants.

L'intérêt d'un pilotage renforcé de l'offre de formation d'AMU est clairement exprimé, mais cela ne se traduit pas dans le suivi du processus d'évaluation externe. La question de la fiabilité de la production des données de pilotage des formations et de leur circulation demeure. Elle constituera la pierre angulaire de l'efficacité du système décisionnel qui se met en place. En effet, la mise en place d'un portail de pilotage décisionnel des formations va dans le bon sens. Bien que les éléments soient très imprécis dans le dossier d'accréditation, les échanges avec l'équipe politique du pilotage de la formation permettent de constater que les ambitions en matière de pilotage sont parfaitement en accord avec la stratégie portée et que les démarches engagées ont gagné en pertinence. Une cohérence d'ensemble apparaît qui est particulièrement porteuse pour l'avenir.

L'animation d'une démarche d'amélioration continue doit demeurer un objet d'attention de l'établissement, jusque dans la vigilance à porter sur l'efficacité du fonctionnement des conseils de perfectionnement. Le sujet n'est abordé que très brièvement dans le dossier d'accréditation alors que nombre de formations ne disposaient toujours pas du tout de conseils de perfectionnement, ou n'avaient pas de conseils de perfectionnements conformes ou efficaces lors de la phase bilan. Le sujet demeure de ce fait d'actualité, même si la très grande majorité des formations concernées a pris des engagements dans sa fiche-projet, ou du moins annonce s'être saisie du sujet. Il est attendu que l'établissement soit en mesure de veiller au respect de cette attente aujourd'hui ancienne. La question de la représentation étudiante, qui est absente du dossier d'accréditation fourni, devra faire l'objet d'une attention toute particulière.

Conclusion

Points forts

- Une offre de formation particulièrement riche et complète qui maille le territoire de l'académie d'Aix-Marseille ;
- Une signature d'établissement qui se confirme tant thématiquement que dans une approche centrée sur le parcours de l'étudiant au travers de continuums de formation cohérents ;
- Des effets transformants avérés suite à la mise en œuvre des projets structurants (PIA) ;
- Un renforcement de l'ouverture internationale par l'investissement accru de l'alliance européenne CIVIS ;
- Des partenariats avec les acteurs socio-économiques et culturels du territoire efficaces et renforcés ;
- Un adossement à la recherche structurant, qui est confirmé ;
- Un investissement des enjeux afférents à la formation continue qui se manifeste dans les évolutions de la gouvernance de l'établissement.

Points faibles

- Un dossier d'accréditation reposant sur un document défini et voté au printemps 2022, avant la soumission du dossier d'autoévaluation auprès du Hcéres par l'établissement et n'incluant pas les réponses aux recommandations du Hcéres ;
- Une minimisation des manquements de fonctionnement des conseils de perfectionnement au sein de l'établissement et de l'apport de ces espaces de dialogue en matière d'amélioration continue et de réflexion stratégique sur les formations ;
- Un processus de collecte-transmission-analyse des données de suivi des parcours des étudiants et du devenir des diplômés à la qualité encore incertaine ;
- Un manque d'ambition dans le déploiement de l'APC et une insuffisante explicitation des objectifs-cibles à cinq ans, tant de la part de l'établissement dans le dossier d'accréditation que des formations dans leur fiche projet.

Recommandations

- Mettre en œuvre avec plus de constance et d'attention les différents dispositifs d'amélioration continue, depuis le processus d'évaluation externe en deux phases du Hcéres jusqu'au suivi de l'efficacité du fonctionnement des conseils de perfectionnement en veillant à la juste représentation des étudiants et des acteurs socio-économiques et culturels ;
- Veiller à ce que la mise en place du portail de pilotage décisionnel réponde aux attentes pratiques des composantes et des équipes pédagogiques pour leur permettre d'améliorer le pilotage des formations sur la base de données et d'indicateurs fiables, partagés et suivis dans le temps ;
- Veiller à ce que les déclinaisons opérationnelles de l'investissement du champ de la formation continue soient en adéquation avec les ambitions de l'établissement, en garantissant la prise en compte des différentiels d'opportunités qui existent entre les composantes ;
- Définir les ambitions à cinq ans de chaque formation en matière de déploiement de l'APC.

Points d'attention transversaux

- Bien que de nombreuses formations qui ne disposaient pas d'un conseil de perfectionnement, ou bien dont le conseil de perfectionnement dysfonctionnait, s'engagent à y remédier, beaucoup d'entre elles sont encore imprécises quant à la composition de leurs conseils, à la fréquence de leurs réunions, aux modalités d'élaboration et de diffusion des comptes rendus et aux échéances pour les mettre en place.
- La qualité du suivi de la réussite des étudiants et du devenir des diplômés (insertion professionnelle ou poursuite d'études) demeure une préoccupation.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1^{er} cycle

Domaine rattachement Hcéres	Domaine(s) accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL	DEUST	Formation de base aux métiers du théâtre		Favorable avec recommandation : – Veiller à la qualité du suivi des diplômés tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle.
ALL	ALL	L	Arts du spectacle		Favorable
ALL	ALL	L	Arts plastiques		Favorable
ALL	ALL	L	Langues étrangères appliquées		Favorable
ALL	ALL	L	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Favorable avec recommandation : – Veiller au taux d'encadrement de la formation.
ALL	ALL	L	Lettres		Favorable avec recommandation : – Veiller à améliorer la qualité du suivi du devenir des diplômés, ainsi que de l'autoévaluation.
ALL	ALL	L	Musicologie		Favorable
ALL	ALL - SHS	L	Sciences du langage		Favorable
ALL	ALL	LP	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles		Favorable
DEG	DEG	BUT	Gestion administrative et commerciale des organisations		Favorable

DEG	DEG	BUT	Gestion des entreprises et des administrations		Favorable
DEG	DEG	BUT	Management de la logistique et des transports		Favorable avec recommandation : - Veiller à l'amélioration effective du suivi du devenir des diplômés.
DEG	DEG	BUT	Techniques de commercialisation		Favorable
DEG	DEG	L	Administration économique et sociale		Favorable avec recommandation : - Veiller à l'amélioration effective des dispositifs de professionnalisation et de suivi du devenir des diplômés.
DEG	DEG	L	Administration publique		Défavorable - Dispositifs de professionnalisation insuffisants ; - Suivi du devenir des diplômés insuffisant ; - Démarche d'amélioration continue insuffisante.
DEG	DEG	L	Droit		Favorable
DEG	DEG	L	Économie et gestion		Favorable avec recommandation : - Veiller à l'amélioration des dispositifs de professionnalisation et de suivi des poursuites d'études des diplômés.
DEG	DEG	L	Gestion		Favorable avec recommandation : - Veiller à l'amélioration du suivi de l'insertion et de la poursuite d'études des diplômés.
DEG	DEG	LP	Activités juridiques : assistant juridique		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	LP	Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier		Favorable
DEG	DEG	LP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		Favorable

DEG	DEG	LP	Gestion des structures sanitaires et sociales		Réservé <ul style="list-style-type: none"> – Part trop faible d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique, la démarche engagée pour la renforcer restant insuffisante.
DEG	DEG	LP	Logistique et transports internationaux		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à mieux suivre les poursuites d'études, et à améliorer le taux d'insertion professionnelle.
DEG	DEG	LP	Management et gestion des organisations		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à assurer dans la durée la représentation étudiante dans le conseil de perfectionnement.
DEG	DEG	LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise		Réservé <ul style="list-style-type: none"> – Part insuffisante d'intervention d'enseignants-chercheurs, les engagements de renforcement de leur participation à la formation demeurent insuffisamment démontrés.
DEG	DEG	LP	Métiers de l'entrepreneuriat		Création Réservé <ul style="list-style-type: none"> – Manque d'informations précises sur la part d'enseignements effectués par les enseignants-chercheurs et les professionnels ; – Manque d'informations sur la composition et le rôle du conseil de perfectionnement dans la démarche d'amélioration continue ; – Manque d'informations sur la manière dont sera réalisé le suivi de la réussite des étudiants et du devenir des diplômés.
DEG	DEG	LP	Métiers du commerce international		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à mieux suivre l'insertion professionnelle des diplômés et à améliorer la qualité de la formation en langues vivantes étrangères.

DEG	DEG	LP	Métiers du notariat		Favorable avec recommandation : - Veiller à améliorer le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
Santé	Orthoptie	Certificat (grade L)	Certificat de capacité d'Orthoptiste		Favorable avec recommandation : - Veiller à la mise en place effective d'un adossement à la recherche.
Santé	Maïeutique	DFG (grade L)	Diplôme de formation générale en Sciences maïeutiques (DFGSMa)		Favorable
Santé	Médecine	DFG (grade L)	Diplôme de formation générale en Sciences médicales (DFGSM)		Favorable avec recommandation : - Veiller à rendre efficient le suivi des étudiants qui valident le <i>parcours accès santé spécifique (PASS)</i> sans accéder en deuxième année d'études de santé (DFG 2).
Santé	Odontologie	DFG (grade L)	Diplôme de formation générale en Sciences odontologiques (DFGSO)		Réservé - Manque de précisions sur le taux de réussite des étudiants et sur le suivi des diplômés.
Santé	Pharmacie	DFG (grade L)	Diplôme de formation générale en Sciences pharmaceutiques (DFGSP)		Favorable avec recommandations : - Veiller à mettre en œuvre les dispositifs de renforcement de l'adossement à la recherche ; - Veiller à l'effectivité du dispositif d'amélioration continue.
Santé	Audioprothèse	Diplôme d'État	Diplôme d'État d'audioprothésiste		<i>Création</i> Favorable
SHS	DEG	BUT	Carrières sociales		Favorable
SHS	DEG	BUT	Information communication		Favorable
SHS	SHS	L	Géographie et aménagement		Favorable
SHS	SHS	L	Histoire		Favorable

SHS	SHS	L	Histoire de l'art et archéologie		Favorable
SHS	SHS	L	Humanités		Création Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les dispositifs de suivi du devenir des diplômés (conseil de perfectionnement) et d'amélioration continue envisagés.
SHS	SHS	L	Philosophie		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Manque de précisions sur le positionnement de la formation dans l'offre de formation d'AMU, suite à la disparition du portail.
SHS	SHS	L	Psychologie		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à améliorer la participation des enseignants-chercheurs et le taux d'encadrement de la formation ; - Veiller à améliorer le suivi de la réussite des étudiants et du devenir des diplômés.
SHS	SHS	L	Sciences de l'éducation et de la formation ¹		Création Favorable
SHS	SHS	L	Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie		Favorable
SHS	DEG - SHS	L	Sciences sociales		Favorable
SHS	SHS	L	Sociologie		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le suivi de la réussite étudiante et du devenir des étudiants.
SHS	SHS	LP	Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique		Favorable

¹ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

SHS	SHS	LP	Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques		Favorable avec recommandation : - Veiller à améliorer l'encadrement de la formation par une part suffisante d'enseignants-chercheurs et veiller à renforcer la part d'intervention des enseignants-chercheurs dans la formation.
SHS	SHS	LP	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel		Favorable
STS	ST	BUT	Chimie		Favorable
STS	ST	BUT	Génie biologique		Favorable
STS	ST	BUT	Génie chimique - génie des procédés		Favorable
STS	ST	BUT	Génie civil - construction durable		Favorable avec recommandation : - Veiller à renforcer la part d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs de la spécialité dans la formation.
STS	ST	BUT	Génie électrique et informatique industrielle		Favorable
STS	ST	BUT	Génie mécanique et productique		Favorable avec recommandation : - Veiller à la pérennisation du conseil de perfectionnement et à l'amélioration de l'évaluation des enseignements par les étudiants dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.
STS	ST	BUT	Hygiène sécurité environnement		Favorable
STS	ST	BUT	Informatique		Favorable avec recommandation : - S'assurer de la mise en place d'un suivi effectif des parcours étudiants et du devenir des diplômés.
STS	ST	BUT	Mesures physiques		Favorable

STS	ST	BUT	Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la pérennisation du conseil de perfectionnement et à l'amélioration de l'évaluation des enseignements par les étudiants dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.
STS	ST	BUT	Métiers du multimédia et de l'Internet		Favorable
STS	ST	BUT	Réseaux et télécommunications		Favorable
STS	ST	L	Chimie		Favorable
STS	ST	L	Informatique		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place effective du conseil de perfectionnement ; - S'assurer de la mise en place d'un suivi effectif de la réussite des étudiants ; - S'assurer de la mise en place d'un suivi effectif du devenir des diplômés.
STS	ST	L	Mathématiques		Favorable
STS	DEG - ST - SHS	L	Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place effective du conseil de perfectionnement ; - Veiller à améliorer le suivi du devenir des diplômés ; - Veiller à ouvrir davantage la formation au monde socio-professionnel.
STS	ST	L	Mathématiques, physique, chimie, informatique ²	École centrale de Marseille	Favorable

² Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

STS	ST	L	Mécanique		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place effective du conseil de perfectionnement ; - Veiller à l'amélioration du processus d'évaluation des enseignements par les étudiants.
STS	ST	L	Physique		Favorable
STS	ST	L	Physique, chimie		<i>Création</i> Favorable
STS	ST	L	Sciences de la vie		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à bien caractériser le nouveau parcours <i>Métiers de la biologie</i> ; - Veiller à suivre et à analyser le devenir des diplômés.
STS	ST	L	Sciences de la vie et de la Terre		Favorable
STS	ALL - ST - SHS	L	Sciences et humanités ³		Défavorable <ul style="list-style-type: none"> - Absence de dispositifs de professionnalisation ; - Qualité insuffisante de l'amélioration continue de la formation ; - Absence de suivi de la poursuite d'étude et de l'insertion professionnelle des diplômés.
STS	ST	L	Sciences et technologies		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la bonne articulation de la troisième année avec les deux premières années de la mention ; - Veiller à la mise en place effective d'un conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention.
STS	Sciences de la santé	L	Sciences pour la santé		Favorable

³ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

STS	ST	L	Sciences pour l'ingénieur		Favorable
STS	ST	L	Sciences sanitaires et sociales		Favorable
STS	ST	L	STAPS : activité physique adaptée et santé		Favorable
STS	ST	L	STAPS : éducation et motricité		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre effective d'une initiation à la recherche pour tous les étudiants.
STS	ST	L	STAPS : ergonomie du sport et performance motrice		Favorable
STS	ST	L	STAPS : management du sport		Favorable
STS	ST	LP	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'effectivité du renforcement de la part des enseignants-chercheurs ; - Veiller à la mise en œuvre effective de l'amélioration projetée du suivi du devenir des diplômés ; - Veiller à l'effectivité du fonctionnement du conseil de perfectionnement qui doit inclure des étudiants.
STS	ST	LP	Bio-industries et biotechnologies		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'adéquation du profil des étudiants recrutés avec les objectifs de la formation ; - Être vigilant sur le taux de poursuite d'étude.
STS	ST	LP	Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs		Favorable
STS	Sciences de la santé - ST	LP	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation		Favorable

STS	ST	LP	Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie		Favorable
STS	ST	LP	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement		Favorable avec recommandation : – Veiller au suivi et à l'analyse du devenir des diplômés.
STS	ST	LP	Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire		Favorable
STS	Sciences de la santé - ST	LP	Métiers de la santé : technologies		Favorable
STS	ST	LP	Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux		Favorable
STS	ST	LP	Métiers de l'industrie : industrie aéronautique		Favorable
STS	ST	LP	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité		Favorable
STS	ST	LP	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications		Favorable
STS	ST	LP	Métiers du décisionnel et de la statistique		Défavorable – Taux de poursuite d'études trop élevé pour une licence professionnelle sans qu'aucune solution de remédiation ne soit envisagée ; – Absence de conseil de perfectionnement conforme à la réglementation ; – Suivi insuffisant de l'insertion professionnelle.
STS	ST	LP	Optique professionnelle		Favorable

STS	ST	LP	Productions végétales		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'effectivité de l'implication des enseignants-chercheurs dans la formation ; - Veiller à l'amélioration des relations avec le monde socio-économique.
STS	ST	LP	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		Favorable avec recommandations : Veiller à l'effectivité de l'implication des enseignants-chercheurs dans la formation ; <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer du suivi et de l'analyse du devenir des diplômés, notamment du taux de poursuite d'études.
STS	ST	LP	Sécurité des biens et des personnes		Favorable

Formations du 2^e cycle

Domaine rattachement Hcéres	Domaine(s) accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL - ST	M	Acoustique et musicologie ⁴		Favorable
ALL	ALL	M	Arts		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à garantir une durée du stage suffisante dans tous les parcours de la mention, afin de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés,
ALL	ALL	M	Création littéraire		<i>Création</i> Favorable
ALL	ALL	M	Études culturelles		Favorable
ALL	ALL - SHS	M	Études européennes et internationales		Favorable
ALL	ALL	M	Humanités		<i>Création</i> Défavorable <ul style="list-style-type: none"> – Finalités professionnelles insuffisantes, en dehors des métiers de l'enseignement ; – Manque de cohérence du positionnement de la formation, notamment par rapport au master <i>Lettres</i>.
ALL	ALL	M	Langues et sociétés		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> – Veiller à l'efficacité des dispositifs d'accompagnement de la réussite étudiante ; – Veiller à la mise en place effective d'un conseil de perfectionnement réellement pérenne et opérationnel.

⁴ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

ALL	ALL	M	Langues étrangères appliquées		Favorable
ALL	ALL	M	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Favorable
ALL	ALL	M	Lettres		Favorable
ALL	ALL	M	Traduction et interprétation		Favorable
DEG	DEG	M	Administration et liquidation d'entreprises en difficulté		Favorable avec recommandation : – Veiller à la qualité du suivi de l'insertion des diplômés.
DEG	DEG	M	Comptabilité-contrôle-audit		Favorable avec recommandation : – Améliorer la préparation à la poursuite d'études en doctorat.
DEG	DEG	M	Contrôle de gestion et audit organisationnel		Favorable
DEG	DEG	M	Direction de projets ou établissements culturels		Favorable avec recommandation : – Veiller au bon fonctionnement des travaux du conseil de perfectionnement au niveau de la mention et non pas uniquement à celui des parcours.
DEG	DEG	M	Droit		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	M	Droit bancaire et financier		Favorable
DEG	DEG	M	Droit de la santé		Favorable avec recommandation : – Veiller à mettre en place de manière effective le conseil de perfectionnement pour garantir la qualité du pilotage de cette mention et la représentation des étudiants.

DEG	DEG	M	Droit de l'environnement ⁵		Création Favorable
DEG	DEG	M	Droit de l'immobilier		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à mettre en œuvre les engagements pris en matière de renforcement de la professionnalisation de la formation ; - Veiller à la qualité du pilotage de cette nouvelle mention, à commencer par l'effectivité des travaux du conseil de perfectionnement.
DEG	DEG	M	Droit des affaires		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la qualité du pilotage de cette nouvelle mention, à commencer par l'effectivité des travaux du conseil de perfectionnement.
DEG	DEG	M	Droit du numérique	Avignon Université	Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à mettre en œuvre de manière concrète les engagements pris concernant le renforcement du rôle du conseil de perfectionnement et sa composition.
DEG	DEG	M	Droit fiscal		Favorable
DEG	DEG	M	Droit international et droit européen ⁶		Favorable
DEG	DEG	M	Droit notarial		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au fonctionnement effectif et continu du conseil de perfectionnement.
DEG	DEG	M	Droit pénal et sciences criminelles		Favorable

⁵ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

⁶ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

DEG	DEG	M	Droit privé		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à mettre en œuvre de manière concrète les engagements pris concernant le renforcement du rôle du conseil de perfectionnement.
DEG	DEG	M	Droit public		Favorable
DEG	DEG	M	Droit social		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à mettre en œuvre de manière concrète les engagements pris concernant le renforcement du rôle du conseil de perfectionnement.
DEG	DEG	M	Économétrie, statistiques	École centrale de Marseille	<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	M	Économie	École centrale de Marseille	Favorable
DEG	DEG	M	Économie de l'entreprise et des marchés		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'amélioration de la réussite des étudiants à l'issue de la première année.
DEG	DEG	M	Économie du droit		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Manque de précisions sur la finalité et des débouchés de la formation ; - Manque de formalisation du dispositif de pilotage de la formation.
DEG	DEG	M	Entrepreneuriat et management de projets		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	M	Finance	École centrale de Marseille	Favorable
DEG	DEG	M	Gestion de production, logistique, achats		Favorable

DEG	DEG	M	Gestion des ressources humaines		Favorable
DEG	DEG	M	Gestion des territoires et développement local		Favorable
DEG	DEG	M	Histoire du droit et des institutions		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la réflexion sur les finalités de l'option professionnelle ; - Développer les partenariats avec l'environnement culturel et socio-économique.
DEG	DEG - SHS	M	Information, communication		Favorable
DEG	DEG	M	Innovation, entreprise et société		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG - SHS	M	Journalisme		Favorable
DEG	DEG	M	Justice, procès et procédures		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	M	Management		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	M	Management de l'innovation		Favorable
DEG	DEG	M	Management des systèmes d'information		<i>Création</i> Favorable
DEG	DEG	M	Management et administration des entreprises		Favorable
DEG	DEG	M	Management et commerce international		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Manque de précisions sur la finalité et des débouchés de la formation ; - Adossement à la recherche perfectible.

DEG	DEG	M	Management public		Favorable
DEG	DEG	M	Management sectoriel		Création Favorable
DEG	DEG	M	Marketing, vente		Création Favorable
DEG	DEG	M	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE		Favorable
DEG	DEG	M	Mode		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au suivi de la qualité de l'adossement à la recherche de la formation ; - Veiller à la qualité de l'encadrement proposé aux étudiants (diversité et pluralité des intervenants).
DEG	DEG	M	Monnaie, banque, finance, assurance		Création Favorable
DEG	DEG	M	Relations internationales		Favorable
DEG	DEG	M	Science politique		Favorable
DEG	DEG - SHS	M	Urbanisme et aménagement		Favorable
Santé	Orthophonie	Certificat (grade M)	Certificat de capacité d'Orthophoniste		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au suivi du devenir des diplômés.
Santé	Médecine	DFA (grade M)	Diplôme de formation approfondie en Sciences médicales (DFASM)		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place d'un conseil de perfectionnement efficient (ou d'une instance en tenant lieu).

Santé	Odontologie	DFA (grade M)	Diplôme de formation approfondie en Sciences odontologiques (DFASO)		Défavorable <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'évaluation des stages ; - Insuffisance de pilotage de la formation ; - Absence de suivi du devenir des diplômés ; - Insuffisance des modalités de prise en compte des évaluations des enseignements.
Santé	Pharmacie	DFA (grade M)	Diplôme de formation approfondie en Sciences pharmaceutiques (DFASP)		Favorable
Santé	Maïeutique	Diplôme d'État (grade M)	Diplôme d'État de Sage-femme		Favorable
Santé		Diplôme d'État (grade M)	Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée		Favorable
SHS	SHS	M	Anthropologie		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en place effective de dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants.
SHS	SHS	M	Archéologie, sciences pour l'archéologie		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'effectivité et l'efficiences du conseil de perfectionnement.
SHS	SHS	M	Français langue étrangère		Favorable
SHS	SHS	M	Géographie, aménagement, environnement et développement		Favorable
SHS	SHS	M	Histoire		<i>Création</i> Favorable

SHS	SHS	M	Histoire de l'art		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Manque de cohérence interne de la structure de la mention qui demeure avant toute chose la coexistence de deux parcours profondément distincts.
SHS	SHS	M	Philosophie		Défavorable <ul style="list-style-type: none"> - Absence de réelles pistes d'amélioration des taux de réussite ; - Absence de précisions sur les débouchés professionnels au-delà des métiers de l'enseignement, ce qui témoigne d'un suivi de l'insertion professionnelle et du devenir des diplômés insuffisamment considéré ; - Défaillance de la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants (absence de temps de mise en situation professionnelle évaluée et créditée).
SHS	SHS	M	Psychologie		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Bien que le fonctionnement et les finalités de la formation soient très satisfaisants, le choix de l'intitulé de la mention abritant un unique parcours engage la lisibilité de l'offre de formation en psychologie dorénavant thématisée.
SHS	SHS	M	Psychologie : neuropsychologie ⁷		<i>Création</i> Favorable
SHS	SHS	M	Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique		<i>Création</i> Favorable
SHS	SHS	M	Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé		<i>Création</i> Favorable

⁷ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

SHS	SHS	M	Psychologie du développement ⁸		Création Favorable
SHS	SHS	M	Psychologie sociale, du travail et des organisations		Création Favorable
SHS	SHS - ST	M	Sciences cognitives		Favorable
SHS	SHS	M	Sciences de l'éducation et de la formation ⁹		Création Favorable
SHS	SHS	M	Sciences du langage		Favorable
SHS	SHS	M	Sociologie		Favorable avec recommandation : – Veiller au suivi de la réussite étudiante, à travers des mesures concrètes d'accompagnement.
STS	ST	M	Biodiversité, écologie et évolution		Favorable
STS	ST	M	Bio-géosciences		Favorable
STS	ST	M	Bio-informatique		Favorable avec recommandation : – Veiller au renforcement de l'équipe pédagogique.
STS	ST	M	Biologie intégrative et physiologie		Favorable avec recommandation : – Poursuivre l'effort d'ouverture sur le monde socio-économique.
STS	ST	M	Biologie structurale, génomique		Favorable

⁸ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

⁹ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

STS	Sciences de la santé	M	Biologie-santé		Favorable
STS	ST	M	Chimie	École centrale de Marseille	Favorable
STS	ALL - ST	M	Cinéma et audiovisuel		Favorable avec recommandation : - Veiller à un renforcement pérenne de l'adossement à la recherche.
STS	ST	M	Climat-énergie ¹⁰		<i>Création</i> Favorable
STS	ST	M	Électronique, énergie électrique, automatique		Favorable
STS	ALL - ST	M	Épistémologie, histoire des sciences et des techniques		<i>Création</i> Favorable
STS	ST	M	Génie des procédés et des bio-procédés	École centrale de Marseille INSTN	Favorable
STS	ST	M	Génie mécanique	École centrale de Marseille	Favorable avec recommandation : - Veiller à inscrire l'effort en matière d'amélioration continue dans la durée.
STS	ST	M	Gestion de l'environnement		Favorable
STS	ST	M	Humanités médicales		Favorable
STS	ST	M	Immunologie		Favorable
STS	ST	M	Information et médiation scientifique et technique		Favorable

¹⁰ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont relève la compétence de création des mentions spécifiques dérogatoires

STS	ST	M	Informatique	École centrale de Marseille	Favorable
STS	Sciences de la santé - ST	M	Ingénierie de la santé		Favorable avec recommandation : - Veiller à prendre en compte la réorganisation de la mention consécutive à la création de nouveaux parcours dans la composition du conseil de perfectionnement.
STS	ST	M	Instrumentation, mesure, métrologie	INSTN	Favorable
STS	ST	M	Intervention et développement social		Favorable
STS	ST	M	Mathématiques appliquées, statistique	École centrale de Marseille	Favorable avec recommandation : - Veiller à l'effectivité de la mise en place du conseil de perfectionnement.
STS	ST	M	Mathématiques et applications	École centrale de Marseille	Favorable avec recommandation : - Veiller à l'effectivité de la mise en place du conseil de perfectionnement.
STS	ST	M	Mécanique	École centrale de Marseille	Favorable
STS	ST	M	Microbiologie		Favorable
STS	ST	M	Nanosciences et nanotechnologies	Institut Mines Télécom (Mines Saint-Étienne)	Favorable
STS	ST - Sciences de la santé	M	Neurosciences		Favorable
STS	ST	M	Physique fondamentale et applications	École centrale de Marseille INSTN	<i>Création</i> Favorable

STS	ST - Sciences de la santé	M	Qualité, hygiène, sécurité		Favorable
STS	ST	M	Réseaux et télécommunication	Institut Mines Télécom (Mines Saint-Étienne)	Favorable avec recommandation : - Veiller à la représentation des étudiants au sein du conseil de perfectionnement.
STS	ST	M	Risques et environnement		<i>Création</i> Favorable
STS	Sciences de la santé	M	Santé		Favorable
STS	Sciences de la santé	M	Santé publique		Favorable
STS	ST	M	Sciences de la mer		Favorable avec recommandation : - Veiller à l'effectivité de la mise en place du conseil de perfectionnement.
STS	ST	M	Sciences de la Terre et des planètes, environnement		Favorable avec recommandation : - Veiller à l'effectivité de la mise en place du conseil de perfectionnement.
STS	ST	M	Sciences de l'eau		<i>Création</i> Favorable avec recommandation : - Suivre l'attractivité des différents parcours.
STS	ST	M	Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement	Avignon Université	Favorable avec recommandation : - Améliorer la définition des processus de fonctionnement internes à la mention, notamment pour ce qui touche à la coordination entre les deux partenaires.
STS	ST	M	STAPS : activité physique adaptée et santé		Favorable
STS	ST	M	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive		Favorable

STS	ST	M	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	École centrale de Marseille	Favorable
STS	ST	M	STAPS : management du sport		Favorable
STS	ST	M	Traitement du signal et des images	École centrale de Marseille	<p>Défavorable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des pistes encore insuffisantes en matière d'amélioration de la qualité du dispositif de sélection des étudiants et du renforcement de l'attractivité de la formation ; - Des pistes insuffisamment formalisées pour l'amélioration du taux de réussite des étudiants ; - Ouverture Insuffisante de la formation sur le monde socio-économique ; - Ouverture Insuffisante du conseil de perfectionnement à la participation de représentants des étudiants.

Observations de l'établissement

Le Président

Madame Lynne FRANJIE

Directrice

Département d'évaluation des formations
Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur

Objet : Observation sur le rapport d'évaluation du HCERES relatif au projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle d'AMU
N/Réf. : DEVE/LN/SDC/NA/23-02

Marseille, le mercredi 28 juin 2023

Madame la Directrice,

Suite au rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle d'Aix-Marseille Université reçu le 27 juin 2023, notre établissement n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations.



Éric Berton

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

